

Le conseil municipal vote contre la gravière

LA DEPECHE - 4 Octobre 2007

Comme l'avait souhaité une majorité de conseillers municipaux, le conseil municipal de Bouloc s'est réuni mardi soir à 21 heures en séance publique, afin d'écouter l'exposé de Mr Jean Philippe Rupp, sur le dossier de la carrière de Bouloc.

Il a fait un exposé identique à celui du matin (notre édition d'hier) devant les élus. Au cours duquel il traite de l'implantation de cette unité de production de granulats calcaire. Il a fait toute la transparence sur ce projet et a évoqué les questions d'environnement, de pollution de bruit, autrement dit de toutes les nuisances. Pour ce qui est du choix de l'itinéraire utilisé par les camions, question qui intéresse énormément les habitants, peut être plus que ce lui de la carrière à proprement dire, Jean Philippe Rupp n'a pas souhaité s'étendre. « Il a été proposé trois itinéraires par le biais de l'étude d'impact, je ne peux pas vous en donner le tracé, mais il y en a un qui sera

choisi, et c'est celui-là qui sera aménagé aux frais de l'entreprise ». Questions très importante pour les Boulocois car il faut savoir que la carrière produira annuellement 200.000 tonnes de granulats par an ce qui fait 70 rotations de camions journalièrement. Après avoir répondu à certaines questions des conseillers municipaux, Jean Philippe Rupp a fait remarquer que s'il y avait quelques nuisances, il y avait également des retombées, et notamment en matière fiscale. Et avant de quitter la salle il a demandé aux conseillers municipaux « d'essayer de marier écologie et économie »

RÉFÉRENDUM INTERDIT PAR LA LOI

Comme nous l'a précisé le maire Roland Gervais: « la municipalité n'a rien à voir dans une transaction de terrain entre un agriculteur et un particulier. Et même à l'heure actuelle nous ne pouvons que voter une motion, qui



Tous les élus étaient présents. Photo DOM, DG

vaut ce qu'elle vaut. Ceux qui avaient envisagé d'organiser un référendum dans la commune ignoraient que cela est interdit par la loi durant une période de six mois précédant des élections. C'est à huis clos que les conseillers se sont manifestés par un vote à

bulletin secret pour l'ouverture ou non d'une carrière à Bouloc. Huit ont voté contre, 1 a donné son accord et deux ont voté blanc. « Ainsi se termine le premier épisode de l'implantation d'une carrière à Bouloc. A quand le second ?